

## **Annexe 5 : Foyer de l'Enfance**

Dans le cadre du dispositif de Protection de l'Enfance de la Collectivité Européenne d'Alsace, le Foyer de l'enfance a pour mission d'accueillir, d'observer et d'apporter une orientation adaptée aux problématiques individuelles et familiales des enfants bénéficiant d'une mesure de placement. Il assure également une mission d'accueil d'urgence. Il dispose de 226 places réparties sur toutes les tranches d'âge.

Son activité se déploie sur l'ensemble du territoire bas-rhinois par le biais de différentes prestations et dispositifs d'accueil : unités de vie du site principal, maison territorialisées, accueils de jour sur l'Eurométropole de Strasbourg et territorialisés, accueil familial, accompagnement de placement à domicile notamment.

### **1. Les dépenses du budget primitif 2022**

Les dépenses comprennent la masse salariale des agents du Foyer, toutes les dépenses liées à l'achat, à l'entretien et à l'amortissement des matériels et installations, aux fournitures nécessaires au fonctionnement quotidien des différents sites du Foyer (alimentation, fournitures hôtelières...), aux prestations extérieures, ainsi que tous les frais généraux liés aux dépenses de fonctionnement du service (fluides, véhicules etc.).

Ces dépenses sont ainsi soit directement imputées au budget annexe, soit prises en charge par le budget principal de la collectivité puis refacturées au budget annexe.

Le Foyer de l'Enfance applique la nomenclature M22.

#### **1.1. Dépenses de fonctionnement**

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 15 937 616,85 € et se répartissent ainsi :

- 11% au titre du groupe 1 correspondant aux dépenses relatives à l'exploitation courante
- 86% au titre du groupe 2 correspondant aux dépenses de personnel
- 3% au titre du groupe 3 correspondant aux dépenses de structure étant entendu que les dépenses réelles de fonctionnement ne tiennent pas compte de la dotation aux amortissements

Le montant des dépenses 2022 intègre les impacts financiers des mesures nouvelles suivantes :

- L'équipement initial et le fonctionnement de l'Accueil Familial Sud,
- Le déploiement des nuits veillées sur le secteur enfance,
- Une enveloppe prévisionnelle pour le règlement d'un litige,
- La prolongation temporaire (départ en retraite prochain) du poste d'informaticien, dont le contrat d'insertion s'est terminé courant 2021. En l'absence de logiciel de gestion des usagers ou de gestion des temps, il permet un important travaux de structuration de la gestion de l'information et le développement d'outils statistiques et de planification fiables
- Le financement de 4 véhicules légers supplémentaires pour faciliter les prises en charge individualisées sur le territoire et répondre aux besoins des nouveaux Services
- L'inscription d'un montant prévisionnel au titre des intérêts moratoires

Les dotations d'amortissement sont de 143 807,15 €

#### **1.2. Dépenses d'investissement**

Les dépenses d'investissement d'un montant de 143 807,15 € sont consacrées au renouvellement de matériel et mobilier, ainsi qu'à la réalisation de travaux.

Au BP les dépenses sont équilibrées par les recettes issues de la dotation aux amortissements des acquisitions des exercices précédents.

## **2. Les recettes du budget primitif 2022**

### **2.1. Recettes de fonctionnement**

Les recettes réelles de fonctionnement de 16 081 424 € correspondent pour l'essentiel à la dotation globale pour un montant de 15 775 154 €.

Les autres recettes correspondent à la prévision des recettes en atténuation perçues par le Foyer : remboursement sur salaires des agents en formation, indemnités journalières de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, aides au titre de l'embauche d'agents en contrat unique d'insertion ou compensation des temps partiels par le Fonds pour l'Emploi Hospitalier par exemple.

Les recettes prévisionnelles au titre de la participation de l'établissement au projet PEGASE sont inscrites sur la base de l'inclusion de 80 enfants au cours de l'année.

### **2.2. Recettes d'investissement**

A ce stade, les recettes proviennent exclusivement des amortissements des acquisitions des années précédentes soit 143 807,15 €.

En conclusion, le montant du budget primitif proposé pour l'exercice 2022 s'élève au total à 16 081 424 € en réel et 16 225 231,15 € en tenant compte des dépenses et recettes d'ordre, équilibré en recettes et en dépenses.

### **Tableau récapitulatif des crédits de paiements (dépenses et recettes réelles)**

FOYER DE L'ENFANCE				
	BP 2021	BP 2022	BP 2022 - BP 2021 en €	BP 2022 - BP 2021 en %
Dépenses de fonctionnement	14 472 765,00	15 937 616,85	1 464 851,85	10,12%
Dépenses d'investissement	260 985,00	143 807,15	-117 177,85	-44,90%
<b>Total dépenses (A)</b>	<b>14 733 750,00</b>	<b>16 081 424,00</b>	<b>1 347 674,00</b>	<b>9,15%</b>
Recettes de fonctionnement	14 733 750,00	16 081 424,00	1 347 674,00	9,15%
Recettes d'investissement	0,00	0,00	0,00	
<b>Total Recettes (B)</b>	<b>14 733 750,00</b>	<b>16 081 424,00</b>	<b>1 347 674,00</b>	<b>9,15%</b>
<b>Dépenses nettes (A-B)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	